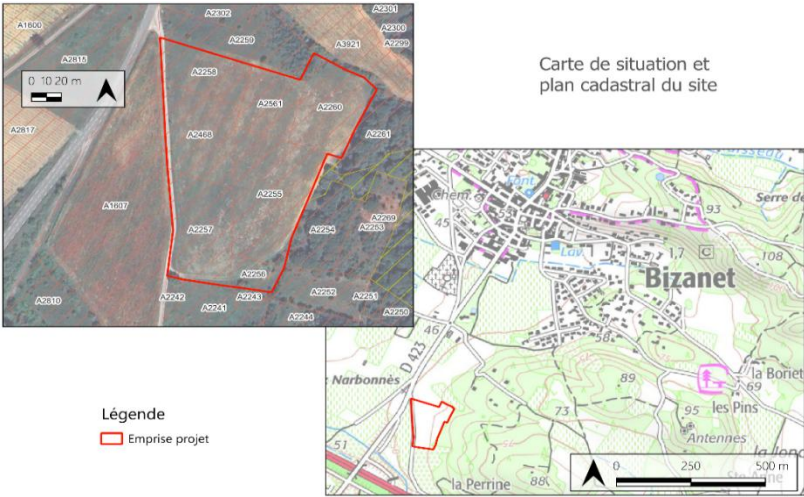


Fiche de synthèse des contraintes environnementales et réglementaires
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL SUR LA COMMUNE DE BIZANET (Parcelles A2255, A2257, A2258, A2260, A2468, A2561)



Localisation du site et contexte règlementaire

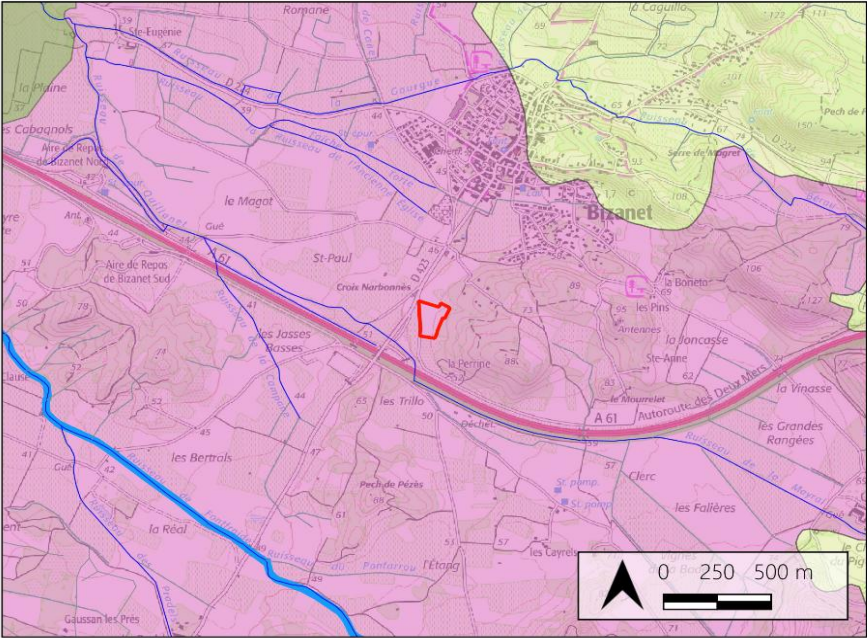
Commune	Bizanet (11200)	
Superficie de l'opération	Total : 1,75 ha (4375 m² (A2255) ; 665 m² (A2256) ; 3060 m² (A2257) ; 1800 m² (A2258) ; 2660 m² (A2260) ; 2905 m² (A2468) ; 1695 m² (A2561))	
Description du projet	Actuellement le périmètre d'étude s'inscrit sur une superficie de 17160 m² dans une friche. Le projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol de 0,99 MWC prévoit la pose de panneaux sur poteaux (pas de terrassement ni de dalle béton), d'une clôture périmétrique et le raccordement au réseau HTA le plus proche. Compte tenu de la puissance produite, il n'est pas nécessaire de construire un poste de transformation sur site.	
Risque inondation	Nom du PPRi	Bassin de l'Orbieu
	Zonage	L'emprise du projet est hors zonages règlementaires du PPRi.
	Aléa ruissellement / EXZECO	D'après les données exZEco, la zone d'étude est concernée par l'aléa ruissellement.
Zonage du PLU	L'emprise du projet se situe en zone A (Agriculture) du PLU de la commune de Bizanet. Dans ce secteur, sont admises les constructions et installations nécessaires aux équipements d'intérêt collectif et aux services publics liées à des équipements d'infrastructure nécessaires à la zone (y compris installations agrivoltaïques) [...].	



Caractéristiques physiques du milieu

Masses d'eau souterraines les plus impactantes pour le projet	Noms	FRDG530 - Formations tertiaires BV Aude et alluvions de la Berre hors BV Fresquel / Entité 681AL - Complément de l'entité NV2 : Calcaires liasiques des collines de Boutenac et calcaires et grès du Crétacé supérieur du bassin de Saint André de Roquelongue				
	Profondeur	Un point d'eau (BSS002LQJK) à Luc-sur-Orbieu (6,7 km à l'Ouest de la zone de projet) - profondeur moyenne (chronique 2004-2026) de 4,66 m (max à 6,4 m et min à 0,15 m)				
	Usages / PP de captages en eau potable	Aucun captage AEP ni périmètre de protection de captage n'est présent au droit du périmètre d'étude. A 2,2 km à l'Est se trouve le PPE du "Forage F2 carrière". La source de Naissant, située au centre de Bizanet a par ailleurs été abandonnée.				
	Nature du sous-sol	Calcaires liasiques et calcaires et grès du Crétacé supérieur, généralement fissurés mais avec un important remplissage par de l'argile. Les calcaires affleurants sont représentés par des calcaires, marnes, grès et conglomérats.				
	Vulnérabilité	La masse d'eau n'est pas vulnérable au regard de la nature du projet.				
Masses d'eau superficielles à proximité de la zone du projet	Noms	Ruisseau de Quillanet	Ruisseau de l'Ancienne Eglise	Ruisseau de la Faïche Torte/Ruisseau de la Vertu	Sans nom - Est	FRDR177 - L'Aussou
	Cours d'eau règlementaire	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
	Distance à la zone d'étude	127 m	471 m	528 m	539 m	2,5 km
	Objectifs de qualité du SDAGE et suivi de la qualité du cours d'eau	/	/	/	/	Etat écologique moyen - objectif moins strict 2027 Bon état chimique - objectif de bon état 2015
	Vulnérabilité	Le projet peut engendrer des particules fines, générées en phase de chantier et par le passage des véhicules, pouvant être entraînées par le ruissellement. Celles-ci peuvent facilement se retrouver dans les petits cours d'eau situés au Sud du site. Ce cours d'eau est intermittent et rejoint l'Aussou à 2,9 km au Nord, mais se situant en contrebas du site, les ruissellements sont possibles. Toutefois, les sols alentours ne sont pas imperméabilisés et les deux cours d'eau identifiés comme masses d'eau (L'Aussou et le Ruisseau de Fontfroide) sont relativement éloignés du site. Le projet se situe au sein d'une zone de répartition des eaux pour les eaux superficielles (sous bassin de l'Aude médiane et ses affluents).				
Autres risques	Risque incendie	Le site est concerné par une obligation légale de débroussaillage. L'aléa feux de végétation est "Faible" sur l'emprise de projet complète.				
	Plans de prévention	La commune de Bizanet est couverte par un PPRN pour les mouvements de terrain, l'aléa retrait-gonflement des argiles y est fort. Elle n'est pas couverte par un PPRT.				
	Risque sismique	Zone 2 - Faible				

Carte du réseau hydrographique et des masses d'eau superficielle et souterraine



Synthèse de la vulnérabilité du milieu récepteur : Le site ne présente pas d'enjeu majeur au regard du milieu en présence et de la nature du projet.

Situation vis-à-vis du milieu naturel		Etudes, dossiers règlementaires et autorisations à prévoir			
Zonages réglementaires	A 2,4 km : Natura 2000 - ZPS Corbières orientales		Dossier Loi sur l'Eau	<i>Rubrique 2.1.5.0 de l'annexe de l'article R.214-1 du CE : sont soumis à la loi sur l'eau les projets prévoyant des aménagements entraînant une imperméabilisation des sols et le rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, sur le sol ou dans le sous-sol, lorsque la surface totale du projet, augmentée de la surface du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés, est :</i> <i>- Supérieure ou égale à 20 ha : demande d'autorisation</i> <i>- Supérieure à 1 ha et inférieure à 20 ha : demande de déclaration</i>	Selon la doctrine départementale de l'Aude, les panneaux photovoltaïques installés sur structures surélevées (sur pied) ne sont pas considérés comme générant une imperméabilisation du sol. Le projet ne prévoyant pas d'autres aménagements annexes générant une imperméabilisation du sol, le projet n'est pas soumis à la réalisation d'un dossier "Loi sur l'Eau" .
Zones humides	A 0,8 km : L'Étang A 3,2 km : L'Aussou A 3,7 km : Côtiers du canal de la Robine inclus à l'Aude		Evaluation environnementale	<i>Annexe de l'article R.122-2 du CE</i>	Le projet n'est pas soumis à une évaluation environnementale car la puissance des installations est inférieure à 1 MWc (0,99 MWc) (Annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement).
Schéma régionale de cohérence écologique	A 0,2 km : Cours d'eau linéaire A 1 km : Corridor milieux ouverts A 1,1 km : Réservoir milieux ouverts A 1,2 km : Corridor milieux ouverts A 1,4 km : Cours d'eau linéaire A 1,7 km : Corridor milieux ouverts A 2 km : Cours d'eau linéaire		Compatibilité avec les documents d'urbanisme	<i>Dans le secteur A du PLU de la commune de Bizanet, sont admises les constructions et installations nécessaires aux équipements d'intérêt collectif et aux services publics liées à des équipements d'infrastructure nécessaires à la zone (y compris installations agrivoltaïques) [...].</i> <i>Le document cadre de la Chambre d'Agriculture de l'Aude présente une cartographie des parcelles identifiées pour accueillir des installations photovoltaïques</i>	Les centrales photovoltaïques au sol étant considérées comme d'intérêt collectif, le projet est compatible avec le PLU. Cinq des sept parcelles cadastrales du projet (A2255, A2258, A2260, A2468 et A2561) sont identifiées par le document cadre pour accueillir des installations photovoltaïques.
Inventaires remarquables	A 0,3 km : ZNIEFF de type 2 - Pie-grièche à tête rousse / A 1,6 km : ZNIEFF de type 1 - Pechs de Grande Garrigue A 1,6 km : ZNIEFF de type 1 - Collines narbonnaises / A 2,6 km : ZNIEFF de type 2 - Massif de Fontfroide A 3 km : ZNIEFF de type 1 - Massif de Fontfroide septentrional / A 3,6 km : ZNIEFF de type 1 - Garrigues de Marignan et Trou de la Rate Penade A 3,8 km : ZNIEFF de type 2 - Vallée aval de l'Orbieu / A 4,7 km : ZNIEFF de type 2 - Corbières centrales				
Autres zonages potentiels	Présence sur site : PNA - Lézard ocellé / PNA - Faucon crécerellette (domaines vitaux) / PNA - Cistude d'Europe / PNA - Chiroptères (enjeu fort) / PNA - Aigle royal (domaines vitaux) A 0,3 km : PNA - Pie-grièche à tête rousse / A 2 km : PNA - Faucon crécerellette (dortoirs) / A 2,4 km : PNA - Odonates / A 2,4 km : PNA - Aigle de Bonelli (domaines vitaux) / A 3 km : PNA - Pie-grièche méridionale				
Milieux en présence	Pelouses xériques méditerranéennes (E1.3), fourrés à Spartium junceum (F5.4), pinèdes méditerranéennes planitiaïres à montagnardes (hors Pinus nigra) (G3.7), petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (G5.2), sentiers (H5.61), jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles (I1.52), réseaux routiers (J4.2).				
Synthèse sur les enjeux écologiques : Les prospections de terrain ont mis en évidence des enjeux écologiques globalement faibles à modérés, principalement liés à l'avifaune des milieux ouverts ainsi qu'aux habitats boisés périphériques. Le fragment forestier situé à l'est de la zone d'étude constitue le principal secteur à enjeu, en raison de son rôle potentiel de refuge et de transit pour plusieurs groupes faunistiques. Un tas de pierres favorable aux reptiles a également été identifié au sud de l'emprise. Le reste du site est majoritairement composé de milieux ouverts anthropisés présentant des enjeux plus faibles. Sous réserve de l'évitement des secteurs les plus sensibles et de la prise en compte des mesures de réduction recommandées, le projet apparaît globalement compatible avec les sensibilités écologiques identifiées sur la zone d'étude.					
Situation vis-à-vis du milieu humain					
Patrimoine culturel et archéologique	Le site ne fait l'objet d'aucun protection au titre du patrimoine culturel et archéologique. Les monuments historiques les plus proches sont les ruines du Château de Saint-Martin de toques (3,0 km), le Château de Gaussan (3,0 km), l'Abbaye Saint-Marie de Fontfroide (4,1 km), le Pont d'Ornaïsons (4,2 km) et l'Eglise Saint-Matin de Gasparets (4,2 km). Le site se trouve également à 2,9 km du site classé des Terrains entourant l'Abbaye de Fontfroide et à 2,6 km du site inscrit des Ruines de l'ancien château féodal de Saint-Martin de Toques. Onze zones de présomption de prescription archéologique se trouvent à proximité : 326 m, 685 m, 1,3 km, 1,5 km, 1,6 km, 1,6 km, 2,1 km, 2,4 km, 2,5 km, 2,6 km, 2,7 km.				
Activités agricoles (selon RPG)	La dernière activité agricole sur le terrain remonte à 2010.				
Distance habitations et perceptions visuelles du site	Les premières habitations se situent à 98 m au Nord-Est et à 187 m au Sud de l'emprise de projet (habitations uniques). Du côté Est de la zone de projet se trouve un massif qui fait écran aux habitations identifiées. En revanche, les habitations situées à 250 m au Nord sont entourées de surfaces agricoles et pourraient être sujettes à de la covisibilité sur l'emprise de projet.				
Synthèse sur les enjeux humains : Le site ne présente pas de contrainte patrimoniale au droit du site ou à proximité immédiate, les monuments historiques étant éloignés. Par ailleurs les habitations les plus proches semblent protégées par de la végétation et non sujette à de la covisibilité. Les enjeux humains sont ainsi faibles .					
		Dossier de dérogation à la destruction d'espèces protégées	<i>Ce dossier est nécessaire en cas d'altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, en cas de destruction ou perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées et pour la coupe d'espèces végétales protégées (Art. R.411-6 à R. 411-14 du CE)</i>	Projet non concerné	
		Avis de l'ABF et CDNPS	<i>L'avis d'un Architecte des Bâtiments de France et/ou de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites peut être nécessaire si le projet s'inscrit dans le périmètre de protection d'un monument historique ou d'un site inscrit ou classé.</i>	Projet non concerné	
		Evaluation des incidences Natura 2000	<i>L'article R.414-19 du CE définit la liste des projets soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.</i>	Projet non concerné	